

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 20 (1932)  
**Heft:** 85

**Artikel:** Magie et religion en Grèce : parmi les croyances populaires  
**Autor:** Allier, Raoul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380226>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MAGIE ET RELIGION EN GRÈCE

PARMI LES CROYANCES POPULAIRES

---

Essayer d'exposer les rapports de la magie et de la religion en Grèce, c'est s'aventurer dans un vaste monde, dans le monde immense des superstitions dont on ne saurait faire le compte. Ce qui me permet peut-être d'aborder ce sujet, c'est une remarque, d'ailleurs trop élogieuse, que M. Gaston Richard a bien voulu faire à propos de ma *Psychologie de la conversion chez les peuples non-civilisés*. Un mérite essentiel qu'il reconnaît à ce travail, c'est « d'avoir montré que la magie se laisse ramener à un fait élémentaire et initial qui est l'*incantation*. C'est de ce mot que nous avons fait *enchantement*; en latin *incantatio* a un synonyme qui est *carmen*, dont nous avons fait *charme* » (1).

Cette remarque de M. Gaston Richard met bien en lumière la portée spéciale des mots, du langage, dans la magie; et, dès lors, c'est une question intéressante d'examiner s'il est difficile de distinguer en Grèce, même à l'époque classique, les traces ou plutôt les survivances de croyances plus vieilles que la mythologie.

Le sujet que nous abordons est donc beaucoup plus délimité que ne le serait un tableau, impossible à borner, de toutes les superstitions qui ont pu subsister en Grèce.

Les premières allusions que nous rencontrons à des faits de ce genre ne sont-elles pas des allusions peu ou mal comprises par ceux qui les font? N'est-ce pas le cas dans les citations que nous pouvons relever, soit chez les auteurs classiques, soit dans l'épopée? C'est

(1) *L'incantation et les origines de la poésie*, dans *Le monde non chrétien*, 2, Cahiers de Foi et Vie, p. 1.

ainsi que, si nous prenons l'*Ajax* de Sophocle, nous nous trouvons devant ce texte : « Hélas ! qui jamais eût pensé que mon nom convînt si bien à mes malheurs ? Car, à présent, je puis le répéter deux ou trois fois tant sont grands les maux qui ont fondu sur moi !<sup>(1)</sup> Il y a ici un intraduisible jeu de mots. Les lettres grecques qui forment le nom d'Ajax donnent en même temps une exclamation. Ce jeu de mots se retrouve dans Ovide :

Ipse suos foliis gemitus inscribit, et Ai Ai  
Flos habet inscriptum.<sup>(2)</sup>

Il y a évidemment plusieurs siècles entre Sophocle et Ovide ; mais il est intéressant que la même étymologie se retrouve chez les deux auteurs, comme si elle était transmise par une sorte de tradition. Et, d'autre part, l'on comprend que, circulant pendant des siècles, une explication de ce genre se soit peu à peu transformée. On a fini par voir dans le nom le résumé de toute une existence et de ce qui la caractérisait ; en réalité, on avait commencé par croire que le nom imposé à Ajax avait, en raison d'une vertu propre, provoqué les malheurs qui avaient singularisé cette existence.

De même, au chant XIX de l'*Odyssée*, Odysseus rappelle l'origine de son nom et le pourquoi de cette origine : « Autolychos était l'illustre père de sa mère. Il surpassait tous les hommes pour faire du butin et de faux serments : un dieu lui avait fait ce don, Herméias, pour qui il brûlait les chairs d'agneaux et de chevreaux, et qui l'accompagnait toujours. Et Autolychos étant venu chez le riche peuple d'Ithakè, il trouva le fils nouveau-né de sa fille. Et Eurykléia, après le repas, posa l'enfant sur les chers genoux d'Autolychos et lui dit : « Autolychos, donne toi-même un nom à ce cher fils de ta fille, puisque tu l'as appelé par tant de vœux », et Autolychos lui répondit : « Mon gendre et ma fille, donnez-lui le nom que je vais dire, car je suis venu ici très irrité contre un grand nombre d'hommes et de femmes sur la face de la terre nourricière. Que son nom soit donc Odysseus ! » Ainsi s'explique que, pour Homère, Odysseus signifie ici *Le Grondeur*, du verbe ὀδύσσομαι, celui qui s'irrite, qui se bute contre les forces de l'univers. L'interprétation passive : celui qui est l'objet de la colère des dieux, particulièrement de Poseidon, avec lequel il est le plus souvent aux prises, n'a dû s'établir que plus tard. Ici encore, le

(1) *Ajax*. Théâtre de Sophocle, traduit en français par Louis Humbert, p. 19. —

(2) *Métamorphoses*, X, 215.

nom semble rappeler les principaux traits du caractère d'Ulysse et de son existence ; en réalité c'est lui qui, par un lien mystérieux, a imprimé ce trait caractéristique à toute sa vie (1).

Les mots n'étaient pas pour les Hellènes anciens des signes quelconques, indifférents ; ils avaient une valeur magique qui explique le pouvoir des incantations et des anathèmes. Le mot écrit était naturellement plus efficace que le mot prononcé. La simple parole suffisait à produire des effets puissants quand elle était en vers, où les mots sont fixés et réglés par le rythme. De très bonne heure, la musique et le chant semblent avoir été alliés à la poésie : il n'y avait pas de poésie qui ne fût débitée sur un certain rythme et même chantée. C'est ce qui donne tout son sens au mot incantation.

Cette habitude de chercher des étymologies grosses de sens et contraignantes donne toute leur vraie portée aux travaux de bien des scoliastes. A tout prix, devant un nom propre, ils étaient portés à chercher ce qu'il pouvait bien signifier et, par suite, la valeur magique et annonciatrice qu'il pouvait bien avoir ; cela les a conduits à bien des absurdités ; mais chacune de ces fantaisies ridicules, de ces trouvailles qui n'en sont pas, a son intérêt. C'est ainsi qu'Eustathe, rapportant les différentes étymologies proposées pour le nom d'Achille, en donne une dans laquelle ce nom apparaît comme prophétisant et préparant — c'était écrit — l'affliction qu'il devait apporter aux Troyens : « Ἄχος Ἰλιεύσιν ». L'étude de beaucoup de ces mauvais calembours jetterait une lumière sur les croyances des anciens Grecs ici rapportées très fidèlement par les scoliastes.

Qui sait si l'on ne pourrait pas, comme l'a proposé M. Vendryès, interpréter, à travers cette croyance, l'aventure d'Archiloque amenant au suicide, par la violence de ses satires, Lycambe, père d'une jeune fille qu'il aimait et qui lui avait été promise en mariage, et la jeune fille elle-même, Néoboulè. M. Vendryès dit qu'Archiloque a bel et bien condamné à mort Lycambe et Néoboulè ; il aurait lancé contre eux une incantation magique à laquelle ils ne pouvaient se soustraire. Nous avouons que longtemps nous avons hésité à suivre M. Vendryès dans son exégèse de ce récit que nous étions porté à croire légendaire (2). Mais des fragments inédits d'Archiloque ont

(1) *Iliade*, chant XIX, vers 405 ss. — (2) Peut-être l'est-il en effet. Très répandu à l'époque romaine, il ne paraît pas remonter bien haut. Ni Critias, l'homme d'Etat à qui nous devons un bout de notice sur Archiloque, ni aucun des auteurs qui ont parlé du satirique au Ve et au IV<sup>e</sup> siècle, ne connaissent cette histoire. Elle ne

été publiés par Reitzenstein et Hiller von Gärtringen et reproduits dans la *Revue des études grecques*<sup>(1)</sup>, avant de l'être dans le livre de M. Hauvette. Un de ces fragments nous paraît bien avoir les allures d'une incantation. En voici la traduction :

Errant sur les flots,  
 et plaise au ciel que, jeté nu sur la côte de Salmydenos,  
 les Thraces à la longue chevelure  
 le recueillent ; — auprès d'eux, pour comble de misère,  
 il mangera le pain de l'esclavage —  
 transi de froid et sortant du fond de l'eau  
 tout couvert d'algues marines !  
 Puisse-t-il claquer des dents et, comme un chien, la bouche contre terre,  
 être là sans forces,  
 étendu sur le rivage où se brisent les flots !  
 Voilà ce que je voudrais voir souffrir  
 à celui qui m'a offensé, qui a foulé aux pieds ses serments,  
 lui autrefois mon compagnon !

Si cette interprétation est juste, le poète satiriste et le sorcier mal-faisant ne faisaient qu'un et, pendant longtemps, dans bien des pays, on ne les distinguait pas. Plus tard, grâce aux progrès de la civilisation, ils se sont dédoublés. Peu à peu on les a de plus en plus séparés, et la satire est devenue tout simplement un genre littéraire. Pour s'en assurer, on n'a qu'à comparer à ce fragment authentique d'Archiloque la dixième épode d'Horace.

Tout ceci nous explique, en une certaine mesure, l'habitude, pour ne pas dire la manie, qu'ont les scolastes et beaucoup d'autres auteurs de chercher à propos de tout les étymologies des noms propres qu'ils peuvent rencontrer. Il est très curieux de voir tout ce qui est arrivé au nom de Pythagore. A en croire ses disciples, son nom décèle déjà et annonce sa mission. Il est, comme le résume M. Carcopino, « celui qui répand sur la terre les vérités émanées de Zeus, que dispense Apollon ».

fait son apparition qu'environ trois siècles après la mort d'Archiloque. Il est même possible, comme l'a montré M. Amédée Hauvette (*Archiloque, sa vie et ses poésies*, 1905, p. 68) que l'origine puisse en être cherchée dans les vers mêmes du poète et, la solution du problème résulterait d'une glose de Photius. Il nous semblait que la mort par désespoir de Lycambe et de Néoboulé ne serait même pas une preuve. Que de gens, même dans notre société, ont été amenés par des calomnies à se suicider ! Attaques violentes, diffamations, mensonges n'ont rien de commun avec la magie, et nous savons qu'Archiloque avait la dent dure ; qu'il s'entendait à injurier les gens, et que la langue dans la quelle il le faisait était extrêmement riche, et atteignait un certain degré de verdeur.

(1) Tome XIV, 1901, p. 74.

Au cinquième siècle avant Jésus-Christ, Aristippe donnait déjà cette étymologie que nous a transmise Diogène Laërce, VIII, 21 : « Ὅτι τὴν ἀλήθειαν ἠγόρευεν οὐχ ἦπτον τοῦ Πυθίου. Apollonius de Tyr propose cette variante que préfère Jamblique (*Vie de Pythagore*, 7) : « Ὅτι ἄρα ὑπὸ τοῦ Πυθίου προηγορεύθη αὐτῷ [Μνησάρχῳ].

Entre ces deux étymologies, il y a une légère différence ; mais peu importe ; l'essentiel, c'est que les deux établissent un rapport entre le nom de Pythagore et le culte d'Apollon pythien. « On raconta », dit M. Carcopino <sup>(1)</sup>, « qu'il avait été instruit par la Pythie, et dans les généalogies dont on l'a nanti par la suite, ou il descend du dieu pythien, ou il se confond avec lui. De son vivant, si l'on en croit un récit qui, probablement, remonte à l'*Abaris* d'Héraclide de Pont, il n'avait, pour convaincre les incrédules, qu'à leur montrer sa cuisse d'or. Ses premiers disciples, au témoignage d'Aristote, s'en allaient répétant : « Il y a une espèce de vivant raisonnable qui est le dieu ; une autre est l'homme ; Pythagore est un exemple de la troisième ».

Toutes ces merveilles, d'après tous les commentateurs, étaient annoncées par le nom seul du philosophe ; on dirait que ce nom créait pour lui une sorte de prédestination à ces dons surnaturels et à leur usage. Dans quelle mesure tous ces auteurs croyaient-ils à cette action mystérieuse du nom sur celui qui le portait ? Dans quelle mesure la croyance à la prédestination par le nom était-elle, au moins inconsciemment, sous-entendue par eux ?

Si les noms ont des vertus propres et actives, ne pas prononcer certaines paroles — ou ne pas faire certains gestes — dans des circonstances où paroles et gestes passent pour exercer une action particulière, est considéré par le Grec comme une faute ou, ce qui est pire, pour une sottise. Et voilà pourquoi un peuple, que nous jugeons le plus intelligent de l'antiquité, ou de tous les temps, a cru, dur comme fer et jusqu'à la fin de son histoire, à la vertu des charmes ou des enchantements. « Pour ne pas être fasciné », dit un personnage de Théocrite, « je crachai trois fois dans mon sein, comme me l'a enseigné la vieille Kotyttario qui, récemment, chantait chez Hippokoôn avec les moissonneurs. » (Idylle VI, 39)

Et que dire des formules par lesquelles certains prétendent évoquer les dieux, c'est-à-dire leur imposer par contrainte d'apparaître à ceux qui les appellent ! <sup>(2)</sup>

(1) Jérôme CARCOPINO, *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*, p. 174.  
— (2) Platon, *République*, II, p. 364.

D'autres formules cicatrisent immédiatement les blessures. C'est, par exemple, à cette croyance que l'auteur de l'*Odyssée* fait allusion quand il raconte la blessure faite par un sanglier à Odysseus : « Aussitôt, les chers fils d'Autolychos s'empressèrent autour de la blessure de l'irréprochable et divin Odysseus, la bandèrent avec soin et arrêtaient le sang noir par une incantation »<sup>(1)</sup>.

Les femmes de Thessalie, aux yeux de tous les Hellènes, excellaient à composer des philtres qui étaient capables de faire descendre la lune sur la terre. Voilà, certes, une opération magique dont il était facile de constater si elle était possible ou non. Est-il croyable que l'idée ne soit venue à personne, dans toute l'antiquité, de vérifier si elle était authentique ou non ? Les magiciennes de Thessalie comptaient beaucoup sur la force contraignante de leurs paroles. Celle que Théocrite met en scène (*Idylle II*) s'exprime ainsi :

« Répands la farine et dis : *Je répands les os de Delphis...* Maintenant, prends le jus de ces herbes et cours en frotter le seuil de sa maison. Crache dessus et dis : *Je frotte les os de Delphis* ». Le personnage envoûté par cette opération ressentira aussitôt les effets de l'irritation exprimée. Le moindre aspect mystérieux suffisait à faire apparaître les paroles comme possédant une force irrésistible. « Les prières », dit Alfred Maury, « prenaient un caractère d'évocation et d'exorcisme ; elles conservaient l'emploi de certains mots sacramentels, tels que les *lettres éphésiennes*, les *lettres milésiennes* <sup>(2)</sup> auxquelles on attribuait des effets merveilleux. Les prêtres de l'Asie mineure rappelaient plus que ceux de la Grèce les sorciers et les enchanteurs. » « D'ailleurs », dit-il encore, « exclues du culte national, les divinités étrangères dont la dévotion avait été introduite chez les Hellènes se présentaient avec le caractère de démons, de génies d'un ordre secondaire, d'esprits que l'on n'honorait pas par les cérémonies régulières et légales, mais dont on s'assurait la protection par des rites bizarres et secrets. Les cultes étrangers prenaient donc en Grèce le caractère d'opérations magiques ; et comme on y conservait le plus souvent les mots et les formules empruntés aux pays dont ils étaient originaires, les prières et les évocations semblaient aux Hellènes des paroles mystérieuses douées d'une vertu surnaturelle. »<sup>(3)</sup>

(1) *Odyssée*, XIX, 457. — (2) Les lettres éphésiennes et milésiennes étaient des mots sacramentels empruntés à la langue de la Phrygie et de la Lydie. L'emploi des premières jouait un certain rôle dans le culte de l'Artémis ou Diane d'Ephèse. — (3) Alfred MAURY, *La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen-âge*, p. 54.

Il y avait un culte particulièrement sombre, et qui recourait beaucoup à toutes sortes d'enchantements : c'est celui d'Hécate. Dans son culte, les philtres et les compositions répugnantes, les exorcismes et les formules bizarres jouaient un grand rôle. C'est par ces formules qu'on contraignait la déesse à se montrer à ses adorateurs, satisfaire leurs vœux, conduire leurs entreprises. Eusèbe, dans sa *Præparatio evangelica* (V, 8), nous a transmis une recommandation qui passait pour avoir été faite par Hécate elle-même : « Sculptez une statue de bois bien rabotée, comme je vais vous l'enseigner. Faites le corps de cette statue avec la racine de rue sauvage (πήγανον), puis ornez-le de petits lézards domestiques ; écrasez de la myrrhe, du styrax et de l'encens avec ces mêmes animaux, et vous laisserez le mélange à l'air pendant le croissant de la lune ; alors, adressez vos vœux dans les termes suivants [la formule ne nous a pas été conservée]. Autant j'ai de formes différentes, autant vous prendrez de lézards ; faites les choses soigneusement ; vous me construirez une demeure avec les rameaux du laurier poussé de lui-même et, ayant adressé de ferventes prières à l'image, vous me verrez durant votre sommeil ».

La formule d'évocation qu'Eusèbe ne nous a pas conservée, nous la retrouvons dans le traité intitulé *Philosophumena* : « Viens, infernal terrestre et céleste Bombô, déesse des grands chemins, des carrefours, toi qui apportes la lumière, qui marches la nuit, ennemie de la lumière, amie et compagne de la nuit, toi qui désires le sang et qui apportes la terreur aux mortels, Gorgo, Mormo, lune aux mille formes, assiste d'un œil propice à nos sacrifices »<sup>(1)</sup>.

Si les mots ont des vertus propres et actives, il est tout naturel qu'il leur arrive d'être frappés de tabous. On connaît chez les non-civilisés beaucoup de cas dans lesquels les noms des personnes ne peuvent pas être employés dans le langage courant : « Il y a de grands rapports entre ces cas-là et ceux dans lesquels le tabou est prononcé sur des mots ordinaires ; ces rapports sont d'autant plus fréquents que les noms propres ne sont souvent que des noms communs. Le tabou qui les frappe, frappe en même temps nombre de mots usuels et d'expressions courantes. C'est ainsi que certaines personnes, à certains moments, sont empêchées d'employer certains mots, ce qui les conduit soit à ne jamais désigner les objets que ces mots désignent, soit à se servir de termes spéciaux. C'est le cas dont Frazer donne beau-

(1) *Philosoph.*, éd. Miller, p. 72 ; cf. Euripide, *Médée*, v. 395 et suiv.



coup d'exemples dans son *Rameau d'or*<sup>(1)</sup>. Ces cas se retrouvent dans la Grèce antique. « On ne pouvait, de leur vivant », dit encore Frazer<sup>(2)</sup>, « prononcer les noms des prêtres et des principaux fonctionnaires chargés de la célébration des mystères d'Eleusis. On avait l'habitude de confier aux profondeurs de la mer les noms de ces fonctionnaires, probablement en les gravant sur des tablettes de bronze ou de plomb que l'on jetait dans le golfe de Salamine. L'intention évidente était d'ensevelir ces noms dans un profond secret. Où donc aurait-on pu les mieux cacher ? »

Une inscription gravée sur la statue d'un hiérophante fait une allusion formelle à ces habitudes : « *Quant à mon nom, ne cherche pas qui je suis : le rite mystique l'emmena en s'en allant vers la mer empourprée, mais quand je serai venu à la demeure des bienheureux et au jour du destin, alors tous ceux qui auront quelque souci de moi le diront* »<sup>(3)</sup>.

Il ressort de cette inscription que, lorsque l'hiérophante sera mort, on pourra le nommer. Une seconde inscription confirme cette interprétation : « *Maintenant donc, nous, les fils, nous dévoilons l'illustre nom de notre noble père, nom que, pendant sa vie, il cacha dans les flots de la mer : C'est Apollonios, digne d'être chanté...* »<sup>(4)</sup>

Une autre inscription, qui avait été gravée sur la statue d'une hiérophantide, dit la même chose : « *Je suis mère de Marcianus, fille de Démétrius. Que mon nom soit tû. Ce nom, alors qu'on m'enfermait loin des hommes, quand les Cécropides me firent hiérophantide, moi-même je l'ai caché dans les profondeurs immenses* ».

La divulgation de ces noms sacrés était un crime prévu par la loi. Un personnage de Lucien, le Pédant, raconte qu'il a rencontré des fonctionnaires sacrés conduisant au tribunal quelqu'un qu'ils accusaient d'avoir commis ce crime : « Je rencontrai le dadouque et d'autres célébateurs de mystères qui entraînaient Dinias vers les magistrats, lui reprochant de les avoir appelés par leur nom, sachant bien cependant que, du moment où ils avaient été sanctifiés, ils étaient devenus sans nom et ne pouvant plus être nommés, comme étant hiéronymes ».

On discute la question de savoir à quelle époque s'est établie l'obligation de ne pas nommer ces fonctionnaires sacrés. Quelle que soit

(1) Tome I, p. 382 et ss. — (2) Tome I, p. 371-372. — (3) *Ephemeris Archeologica*, 1883, col. 79 et ss. — (4) *Ephemeris Archeologica*, 1883, loc. cit.

la date à laquelle elle a été établie, elle existait et était obéie vers le III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ (1).

C'est ainsi que nous sommes conduits à l'étude des Mystères de la Grèce antique et à l'examen du rôle que la Magie pouvait y jouer. Mais ceci est une histoire tout autre, et qui mérite d'être traitée en elle-même.

Paris.

Raoul ALLIER.

---

(1) C'est M. Foucart qui a mis en doute le caractère primitif de cette interdiction. En tous cas, avant d'être établie par la loi elle était en usage. *Les Mystères d'Eleusis*, p. 183 et passim.